Service Enseignement - Projet d'intégration scolaire - Subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association «Choeur à Corps» a organisé le spectacle «Opéra de Lune» qui a permis de faire travailler ensemble des enfants handicapés d'une classe spécialisée et des enfants d'une classe de CM2 de l'école Brossolette.

La responsable de cette association avait sollicité une subvention de 2 000 F auprès de la Ville de Besançon.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande étant entendu qu'en cas de réponse favorable, cette somme de 2 000 F pourrait être prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 943.1/ article 657/21100 subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.